

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-022
	Séance du : 20/05/2025
Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration	

Le vingt mai 2025, à seize heures trente, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Cité Européenne du théâtre se sont réunis à l'Hôtel de Métropole, en salle Gaïa, 50 place Zeus, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric PENSO (visio), Tasnime AKBARALY (visio), Génies BALAZUN (visio), Renault CALVAT, Jacqueline GALABRUN-BOULBES (visio), Marc DANIEL, Michel ROUSSEL, Florence MARCH, Jacky VILACEQUE, Marion BRUNEL, Anne PUCCINELLI

Représentés : Xavier LAUCH, Véronique BRUNET

Excusés :

Autres participants : Juliana STOPPA, Alain PONS DE VINCENT, Jean VARELA, Béatrice AMAT, Stéphane ROQUART, Sylvain BIANCAMARIA, Vanessa RENE-CORAIL

Président de séance : Eric PENSO (visio)



Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création et notamment l'article 23 portant dispositions relatives au personnel ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

D'approuver le Procès-Verbal de la précédente assemblée du conseil d'administration de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre - Domaine d'O - Montpellier, joint en annexe,

Fait à Montpellier, le 20 mai 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Annexe 1 -Procès-verbal du 18 mars 2025



Membres du CA :

Présents :

Michel Roussel, représente Monsieur le Préfet, Marc Daniel représente la DRAC Occitanie, Renaud Calvat, Véronique Brunet, Génies Balazun (Visio), Agnès Robin (Visio), Jackie Galabrun-Boulbes (Visio), Tasnime Akbaraly (Visio,) Jacky Vilacèque

Excusés :

Michaël Delafosse (pouvoir à Renaud Calvat), Eric Penso, Florence March (pouvoir à Jacky Vilacèque)

Invités :

Nathalie Piat, Juliana Stoppa, Caroline Knapp-Luquet, Stéphane Roquart, Sylvain Biancamaria, Jean Varela, Béatrice Amat, Vanessa Rene-Corail, Alain Pons de Vincent.

La séance débute à 15h30

Ouverture de la séance

En l'absence d'Eric Penso, Vice-Président, Véronique Brunet propose à Renaud Calvat de présider cette séance du Conseil d'administration. Adopté à l'unanimité.

Renaud Calvat ouvre le Conseil d'administration et s'assure que le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil d'administration, Renaud Calvat souhaite rappeler la situation financière contrainte de la Ville de Montpellier et de la Métropole et affirme qu'il n'y aura aucune hausse des subventions pour la Cité européenne pour l'année 2025. Il pense qu'il en est de même pour l'État, ce que confirme Michel Roussel.

Alain Pons de Vincent informe les administrateurs, que le prochain Conseil d'administration se tiendra en présence des deux représentants du personnel, puisque les élections des représentants auront lieu le 3 avril.

Délibération 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 février 2025

Renaud Calvat présente la première délibération et demande aux administrateurs s'ils ont des remarques. Aucune remarque n'étant exprimée, le rapport 2025-17 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2 : Tarifs festivals Saperlipopette, Ekilibr et Printemps des comédiens

Les administrateurs n'ont pas de remarque. La délibération 2025-018 est adoptée à l'unanimité.



Délibération 3 : Autorisation de demande de rescrit fiscal

Renaud Calvat propose d'examiner le rapport suivant concernant la demande de rescrit fiscal. Il s'agit d'autoriser le directeur de l'EPCC à demander un rescrit à l'administration fiscale. Alain Pons de Vincent précise que cette délibération va permettre à l'EPCC d'encaisser des recettes de mécénat et de fournir ensuite le reçu fiscal.

Pas de remarque des administrateurs. La délibération 2025-019 est adoptée à l'unanimité

Délibération 4 : Règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPCC

Renaud Calvat propose d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'administration. Alain Pons de Vincent précise que ce règlement est une déclinaison des statuts dont il précise certains points comme les délais d'envoi des documents aux membres du CA ; il précise également les conditions à la fin du mandat ou lors du renouvellement du mandat du directeur (autoévaluation, présentation d'un projet...).

La délibération 2025-020 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 5 : Modification du tableau des effectifs

Renaud Calvat souhaite retirer de l'ordre du jour cette délibération ; elle concerne la modification du tableau des effectifs avec la création du poste d'administrateur (trice) général(e).

Il souhaite dire à nouveau qu'il n'y aura pas d'argent supplémentaire de la part de la Métropole. Il se doit de respecter les engagements budgétaires et les règles financières et qu'il n'est pas en mesure aujourd'hui de faire voter ce poste supplémentaire.

Alain Pons de Vincent souhaite tout de même faire remarquer que ce poste n'est pas une dépense supplémentaire sur l'année 2025 puisque la dépense existe déjà mais sous la forme d'un CDDU. Il y a également l'aide du FONPEPS pour un montant de 10 000€/an. Selon lui, la décision pourrait être prise dans un mois ou deux, l'EPCC ayant alors une plus grande visibilité budgétaire.

Le retrait de la délibération 2025-021 est adopté à l'unanimité.

Délibération 6 : Mise à jour des seuils de délégations de signature

Renaud Calvat présente le rapport suivant qui concerne la mise à jour des seuils de délégations de signature.

Le seuil est actuellement fixé à 39 999€ HT pour les marchés publics ; il propose de le porter à 89 999€ HT afin de ne pas bloquer le fonctionnement de l'EPCC.

Concernant les conventions de partenariat, de co-production et de cession de droits n'entrant pas dans le champ de la commande publique, il est proposé de supprimer les seuils, étant entendu qu'une information est portée à connaissance du Conseil d'Administration suivant la signature des actes engageant l'EPCC au-delà de 89.999€ HT.

Renaud Calvat souhaite avoir l'accord de Caroline Knapp-Luquet (Contrôle de gestion) ; il n'y a pas d'opposition de sa part.

La délibération 2025-022 est adoptée à l'unanimité.

Informations et Débats :

Alain Pons de Vincent informe le Conseil d'administration que l'ouverture de la billetterie pour le festival Saperlipopette (les 3 et 4 mai) est prévue le 3 avril 2025.

Il rappelle que toute l'activité sera concentrée au nord du Domaine. L'EPCC a demandé au Conseil départemental l'autorisation de circuler dans le Sud du Domaine afin de faciliter l'accueil des spectateurs. Aucune réponse à ce jour.

Renaud Calvat va demander une réunion de travail avec Kléber Mesquida afin de voir comment réunifier à terme le Domaine et mutualiser les différents outils.

Jean Varela souhaite donner quelques explications sur le budget artistique :

350 000 € ont été consommé après Saperlipopette, il reste 550 000 € pour terminer la saison 25.

Historiquement les budgets étaient les suivants :

- Saperlipopette : 120 000 €
- Festivals d'été : 100 000 €
- Ekilibr : 100 000 €
- Le Printemps des Comédiens : entre 800 000 € et 1M €
- La rentrée d'octobre à décembre : 200 000 €

Il est clair qu'avec le budget disponible aujourd'hui, il est impossible de faire tout ce qui est demandé. Jean Varela estime que le choix ne lui appartient pas.

Actuellement, les contrats avec les compagnies ne sont pas signés, mais des engagements ont été pris.

Il a d'ores et déjà décidé d'annuler les présentations du festival auprès des différents réseaux de spectateurs mais lors de la première présentation à Montferrier-sur-Lez, il y avait plus de 70 spectateurs qui souhaitaient avoir des informations sur le Printemps des Comédiens. Il y a beaucoup d'attentes et en l'absence de communication il y a un risque d'incompréhension.

Renaud Calvat ne souhaite pas que l'on dise que le budget artistique n'est que de 900 000 €. Il faut y rajouter les coûts au-delà de l'artistique (technique, accueil, personnel...).

Jean Varela précise que les contrats de cession représentent un montant de 900 000€. Pour lui, la seule marge de manœuvre aujourd'hui, se trouve sur cette ligne budgétaire.

Aujourd'hui, il reste 550 000 € pour l'artistique. « Nous avons commencé le travail afin de réduire le festival. En enlevant 300 000 € de dépenses artistiques nous faisons une économie de 100 000 € sur le plan technique mais en contrepartie nous devons faire face à une baisse des recettes de billetterie. »

Jean Varela souhaite que les administrateurs lui face part de leurs choix quant à l'annulation de tel ou tel festival.

Alain Pons de Vincent précise que plusieurs hypothèses de programmation vont être présentées. Il explique que l'année 2025 est une année particulière, il y a des scories qui viennent de la fusion entre le Printemps des Comédiens et l'EPIC du Domaine d'O.

Michel Roussel souhaite savoir à qui il doit verser la subvention de l'État pour l'exercice 2025. Est-ce que les 485 000 € doivent être versés à l'association Printemps des Comédiens afin d'apurer la Dailly. Il pense que s'il ne la verse pas à l'EPCC, il ne respecte pas les engagements de l'État.

Jean Varela estime que cette Dailly est un élément de trésorerie pour le Printemps des Comédiens. Il y a toujours en cours une discussion autour du rachat du matériel d'une valeur de 120 000€. La Baraque Dromesko sera vendue pour un montant de 30 000€ et le solde de la subvention de la Région est toujours en attente.

Juliana Stoppa estime que ce n'est pas de la trésorerie, puisqu'il est nécessaire de vendre le matériel pour rembourser cette Dailly.

Jean Varela pense que si le Conseil d'administration ne réfléchit pas à moyen terme sur la situation de l'EPCC, celui-ci ne sortira jamais de l'ornière. Le Domaine d'O est un lieu unique.

Renaud Calvat précise que cet établissement est né de la loi Notre avec une grande complexité dans les financements. Ce transfert a maintenant 10 ans. Il faut revoir la formule et construire pour les vingt prochaines années. Selon lui, ce n'est pas qu'une question de budget, il s'agit de reconstruire un véritable projet. Renaud Calvat ne souhaite pas laisser penser aux concitoyens que le service de la culture est mal géré. Pour lui service public et argent public ne sont pas antinomiques.

Michel Roussel partage cet avis. Il souhaite redire à quel point la DRAC tient à faire partie de cette aventure. Il réaffirme sa confiance envers la programmation de Jean Varela. Tout le projet doit être basé sur la confiance budgétaire. Il souhaite revenir sur le dossier de la Dailly, pour lui c'est une erreur manifeste de la banque.

Alain Pons de Vincent estime que si l'EPCC ne reçoit pas la dotation de l'État, il sera nécessaire d'annuler des activités d'ici à la fin de l'année.

Jean Varela souhaite réaffirmer que le Printemps des Comédiens arrivera budgétairement à zéro dans la fusion avec l'EPIC.

Le matériel acheté par l'association est du matériel de dernière génération. Celui-ci a été prêté gracieusement aux Folies Lyriques, à Radio France et à Arabesques, ce qui représente tout de même un montant de 40 000 €.

Michel Roussel souligne que le matériel a été acheté avec des subventions publiques.

Jean Varela souhaite rappeler que ce matériel a été acheté à la demande de l'EPIC du Domaine d'O.

Renaud Calvat annonce que la Métropole réfléchit à la mise en place d'un HMS métropolitain.

Renaud Calvat clôture la séance en remerciant les équipes de l'EPCC pour l'organisation de ce Conseil d'administration.

La séance est levée à 16h45